

Description du travail	Tarif 2020		Tarif 2021		Tarif 2022		Tarif 2023		Tarif 2024	
	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%
Prestations relatives au compteur										
Ouverture et fermeture de compteurs sur rendez-vous (à la demande du client)										
Ouverture d'un compteur électricité ou gaz (par EAN)	90,00 €	108,90 €	95,00 €	114,95 €	100,00 €	121,00 €	105,00 €	127,05 €	110,00 €	133,10 €
Fermeture d'un compteur électricité ou gaz dans le cadre d'un déménagement	Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit	
Ouverture et fermeture de compteurs sans rendez-vous (à la demande du fournisseur d'énergie)										
Coupeure d'un compteur suite à un scénario de fin de contrat de fourniture ou à la demande du fournisseur, pour un client non-résidentiel (par EAN)	139,00 €	168,19 €	142,00 €	171,82 €	144,00 €	174,24 €	147,00 €	177,87 €	150,00 €	181,50 €
Réouverture urgente d'un compteur le jour ouvrable suivant la demande (par EAN)	180,00 €	217,80 €	190,00 €	229,90 €	200,00 €	242,00 €	210,00 €	254,10 €	220,00 €	266,20 €
Réouverture urgente d'un compteur le jour même de la demande si cette demande est faite avant 15h (par EAN)	180,00 €	217,80 €	190,00 €	229,90 €	200,00 €	242,00 €	210,00 €	254,10 €	220,00 €	266,20 €
Réouverture urgente d'un compteur le jour même de la demande si cette demande est faite après 15h (par EAN)	360,00 €	435,60 €	380,00 €	459,80 €	400,00 €	484,00 €	420,00 €	508,20 €	440,00 €	532,40 €
Demande d'annulation d'un scénario de coupure pendant la "frozen period" (quelques jours avant la date effective) / Request Unlock (MIG 6)	49,00 €	59,29 €	50,00 €	60,50 €	51,00 €	61,71 €	52,00 €	62,92 €	52,00 €	62,92 €
Relevé de compteur										
Relevé sur demande d'un compteur électricité ou gaz	41,00 €	49,61 €	38,00 €	45,98 €	35,00 €	42,35 €	33,00 €	39,93 €	30,00 €	36,30 €
Contrôle de compteur										
Contrôle de l'exactitude d'un compteur électrique par comparaison à un compteur étalon	258,00 €	312,18 €	255,00 €	308,55 €	251,00 €	303,71 €	248,00 €	300,08 €	244,00 €	295,24 €
Contrôle de l'exactitude d'un compteur gaz ou électricité, en laboratoire, avec remplacement du compteur	388,00 €	469,48 €	367,00 €	444,07 €	346,00 €	418,66 €	325,00 €	393,25 €	303,00 €	366,63 €
Travaux divers										
Réalisation d'une fouille	459,00 €	555,39 €	485,00 €	586,85 €	511,00 €	618,31 €	537,00 €	649,77 €	563,00 €	681,23 €
Réduction pour fouille commune	- 243,00 €	- 294,03 €	- 247,00 €	- 298,87 €	- 251,00 €	- 303,71 €	- 256,00 €	- 309,76 €	- 261,00 €	- 315,81 €
Réalisation d'une tranchée en zone de recul (par mètre)	144,00 €	174,24 €	151,00 €	182,71 €	158,00 €	191,18 €	166,00 €	200,86 €	173,00 €	209,33 €
Réalisation d'un percement de façade	111,00 €	134,31 €	116,00 €	140,36 €	121,00 €	146,41 €	127,00 €	153,67 €	132,00 €	159,72 €
Ejecter un branchement gaz ou électrique	135,00 €	163,35 €	137,00 €	165,77 €	140,00 €	169,40 €	142,00 €	171,82 €	145,00 €	175,45 €
Livraison et placement d'une armoire extérieure pour un compteur gaz et un compteur électrique	1.032,00 €	1.248,72 €	1.048,00 €	1.268,08 €	1.067,00 €	1.291,07 €	1.086,00 €	1.314,06 €	1.107,00 €	1.339,47 €
Déplacement inutile d'un technicien	135,00 €	163,35 €	136,00 €	164,56 €	137,00 €	165,77 €	138,00 €	166,98 €	139,00 €	168,19 €
Déplacement inutile d'une équipe (gaz ou électricité)	404,00 €	488,84 €	440,00 €	532,40 €	480,00 €	580,80 €	523,00 €	632,83 €	571,00 €	690,91 €
Main d'œuvre en régie (par heure)	130,00 €	157,30 €	132,00 €	159,72 €	134,00 €	162,14 €	137,00 €	165,77 €	139,00 €	168,19 €
Surcoût pour heure de prestation en dehors des heures de service sauf si mentionné dans le tarif (par heure)	93,00 €	112,53 €	95,00 €	114,95 €	97,00 €	117,37 €	98,00 €	118,58 €	100,00 €	121,00 €
Renouvellement cylindre et clé	517,00 €	625,57 €	525,00 €	635,25 €	534,00 €	646,14 €	544,00 €	658,24 €	554,00 €	670,34 €
Clé supplémentaire, nouvelle clé (à retirer en nos bureaux)	23,00 €	27,83 €	24,00 €	29,04 €	24,00 €	29,04 €	25,00 €	30,25 €	25,00 €	30,25 €
Travaux liés à un lotissement	sur devis		sur devis		sur devis		sur devis		sur devis	
Déplacement d'installations de Sibelga hors compteurs et branchements BT/BP	sur devis		sur devis		sur devis		sur devis		sur devis	
Remise en état suite dégat sur une installation de comptage électrique jusqu'à 25 kVA ou gaz jusqu'à 10 m³/h	265,00 €	320,65 €	270,00 €	326,70 €	275,00 €	332,75 €	280,00 €	338,80 €	284,00 €	343,64 €

Description du travail	Tarif 2020		Tarif 2021		Tarif 2022		Tarif 2023		Tarif 2024	
	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%	HTVA	TVAC 21%
Prestations diverses										
Recherche de l'historique d'un point de fourniture (maximum 5 compteurs)	61,00 €	73,81 €	65,00 €	78,65 €	69,00 €	83,49 €	74,00 €	89,54 €	78,00 €	94,38 €
Recherche de l'historique d'un point de fourniture (par 5 compteurs supplémentaires)	32,00 €	38,72 €	34,00 €	41,14 €	36,00 €	43,56 €	38,00 €	45,98 €	39,00 €	47,19 €
Frais administratifs pour modification d'offre, modification de la TVA dans la facture ou annulation de travaux (*)	25,00 €	30,25 €	25,00 €	30,25 €	25,00 €	30,25 €	26,00 €	31,46 €	26,00 €	31,46 €
Report de rendez-vous ou annulation de travaux dans les 2 jours ouvrables du rendez-vous prévu (**)	101,00 €	122,21 €	110,00 €	133,10 €	120,00 €	145,20 €	131,00 €	158,51 €	143,00 €	173,03 €
Report de rendez-vous ou annulation de travaux plus de 2 jours ouvrables avant le rendez-vous prévu (**)	Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit	

(*) Modification demandée par le client

(**) En cas d'annulation de travaux sans replanification, les frais administratifs sont dûs

Consommation hors contrat et atteinte à l'intégrité d'une installation de comptage										
Tarif par défaut en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (1)	165% PM (*)		165% PM (*)		165% PM (*)		165% PM (*)		165% PM (*)	
Tarif minoré net en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (2)	100% PM (*)		100% PM (*)		100% PM (*)		100% PM (*)		100% PM (*)	
Tarif minoré en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès inactif, pour la quantité d'énergie consommée sans contrat (par kWh) (3)	125% PM (*)		125% PM (*)		125% PM (*)		125% PM (*)		125% PM (*)	
Tarif majoré en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès, pour la quantité d'énergie consommée lorsqu'il a été porté atteinte à l'intégrité de l'équipement de comptage (par kWh) (4)	200% PM (*)		200% PM (*)		200% PM (*)		200% PM (*)		200% PM (*)	
Réduction pour paiement avant échéance de la facture (par kWh) (5)	-25% PM (*)		-25% PM (*)		-25% PM (*)		-25% PM (*)		-25% PM (*)	
Forfait recherche administrative et facturation dans le cas de consommation hors contrat	164,00 €	198,44 €	167,00 €	202,07 €	170,00 €	205,70 €	173,00 €	209,33 €	176,00 €	212,96 €
Forfait recherche administrative avec visite terrain et facturation dans le cas de consommation hors contrat	299,00 €	361,79 €	303,00 €	366,63 €	307,00 €	371,47 €	311,00 €	376,31 €	315,00 €	381,15 €
Forfait suite à une constatation d'atteinte à l'intégrité d'une installation de comptage élec ou gaz (compteur standard de calibre jusqu'à G25). Si calibre compteur gaz supérieur à G25, à majorer du prix du déplacement d'un compteur de même calibre (6)	702,00 €	849,42 €	714,00 €	863,94 €	726,00 €	878,46 €	740,00 €	895,40 €	754,00 €	912,34 €

(*) Prix maximum Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié

(1) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 1, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 1, du Règlement Technique Gaz.

(2) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 2, 1er tiret, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 2, 1er tiret, du Règlement Technique Gaz.

(3) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 2, 2è et 3è tirets, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 2, 2è et 3è tirets, du Règlement Technique Gaz.

(4) Dans le cadre de l'article 6 §2, alinéa 3, du Règlement Technique Electricité et de l'article 9 §2, alinéa 3, du Règlement Technique Gaz.

(5) Pas applicable sur le tarif EBT312 (100% PM).

(6) Dans le cadre de l'article 219 §2, dernier alinéa du Règlement Technique Electricité et de l'article 178 §2, dernier alinéa du Règlement Technique Gaz.